

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2021**

Le 11 février 2021 à 19h30, le Conseil Municipal de Chassey le Camp s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

**Etaient présents** : JL DOREAU CH RIGOULOT CH MARTIN D MARCANTONI T MORETEAUX G PIERRE G JONNIER

**Pouvoirs** : P MARLOT donne pouvoir à CH RIGOULOT et D MALFONDET à T MORETEAUX

**Absents** : S POULET et MN ROSEROT

**Secrétaire de séance** : CH RIGOULOT.

### **1/ CONVENTION SOCIALE ENTRE LE GRAND CHALON ET L'ASSOCIATION LE PONT**

Ladite convention permettra aux Communes membres adhérentes de saisir directement l'association Le Pont pour des cas éventuels de précarisation ou de désocialisation. Le Conseil autorise le Maire à participer à cette convention et à la signer. **UNANIMITE.**

### **2/ CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION**

Après explications du Maire, le Conseil n'accepte que la mission facultative concernant le service de médecine préventive. **UNANIMITE.**

### **3/ CONVENTION SPA**

Le renouvellement annuel nous est proposé pour la même somme de 1 euro par habitant pour l'accueil et la récupération des animaux errants, maltraités, accidentés ou privés de maîtres.

**UNANIMITE**

### **4/ PRIMES EMPLOYES MUNICIPAUX**

Le Maire propose d'accorder une prime de 850 euros à Me N. Marlot et à Mr J-F Cholet.

Conformément à la loi sur les prises illégales d'intérêt concernant les conjoints et compagnons, une adjointe n'a pas participé au vote et la procuration d'un conseiller a été neutralisée.

Le Conseil accepte ces primes à **l'UNANIMITE.**

Le Maire ajoute que le bon d'achat de 100 euros normalement attribué aux employés municipaux à l'occasion des vœux annuels supprimés cette année leur sera remis séparément.

### **5/ HORAIRES FEMME DE MENAGE**

Le Maire informe le Conseil de ce que Me Granjean Cristine de la Couhée a fait valoir ses droits à la retraite. Elle est remplacée par Me Gutrin Carine de Valotte. Le Maire sollicite du Conseil l'extension de 1 à 2 du nombre d'heures hebdomadaires effectuées. **UNANIMITE**

### **6/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Les comptes 2020 sont communiqués au Conseil :

**Fonctionnement** : excédent à fin 2019 : 41.425,13 €

Dépenses 2020 : 21.1231,33 €

Recettes 2020 : 22.9089,66 € soit **excédent à fin 2020 : 59.283,46 €**

**Investissement** : excédent à fin 2019 : 20.422,53 €

Dépenses 2020 : 14.1309,81 €

Recettes 2020 : 11.2986,05 € **soit un déficit de 7.901,23 €**

Le compte administratif 2020 est approuvé à **l'UNANIMITE.**

Le montant affecté au 1068 sera de 7.901,23 € + le montant des restes à réaliser reportés 21.786,53 € soit 29.687,76 €

**Le montant inscrit au 002 pour le budget 2021 sera de 29595.70 €, accepté à l'UNANIMITE**

## 7/ DISCUSSION PRE BUDGETAIRE

Le budget est en cours d'élaboration, la Commission finances se réunira fin février pour un vote en mars. En attendant deux dossiers sont soumis au Conseil :

- Un devis de 6.733 € TTC a été établi par un maçon chagnotin pour une dalle dans le hangar. Le chantier pourrait être réalisé de suite. Il est proposé de le faire dans le cadre des « restes à réaliser » avant le vote du budget. **UNANIMITE.**
- Un devis de 3.960 € TTC a été établi pour un chasse neige et un de 1.107,60 € TTC pour une fourche transpalettes de marque Desvoys livrables rapidement avec facturation après le 1<sup>er</sup> avril, soit après le vote du budget 2021. Après en avoir discuté, le Conseil approuve à **l'UNANIMITE.**

## 8/ DOSSIERS ET CHANTIERS EN COURS

- Le Maire informe le Conseil de ce que le requérant qui avait contesté la légalité d'un arrêté de refus de permis de construire en zone ZNC de la carte communale a été débouté par le Tribunal Administratif de Dijon.
- Me Christine Martin fait le compte rendu d'une réunion entre la commune, le Grand Chalon et une entreprise pour la réfection du pluvial busé au niveau du lavoir du Bourg. Sous réserve de l'accord financier du Grand Chalon, le chantier pourrait débuter en mars avec une circulation alternée à cet endroit.
- Mr Guillaume Pierre rend compte de ses premières réflexions sur l'aménagement du cimetière au vu du retrait progressif de l'usage de désherbant. Il est décidé de procéder par divers essais ainsi qu'à un aménagement d'un massif floral en partie basse. Une réserve sera inscrite au budget
- Mr Dominique Marcantoni rend compte de ses premiers contacts avec trois entreprises pour le projet de climatisation réversible de la Mairie. Dès que ce projet sera précisé il sera procédé aux recherches de subventions puis une réalisation sur 2022.
- Le Maire explique les grandes lignes du Règlement Local de Publicité Intercommunal qui sera déposé en Mairie à la disposition du public pendant le printemps 2021.
- Me Christine Martin détaille les deux devis demandés pour la réfection de la voirie entre Valotte et La Couhée. Le moins disant s'établit à 9.975 € TTC.
- Me Christine Martin évoque ensuite un plan de circulation pour soulager le hameau de Valotte et la voirie communale menant de là à la Couhée, le Conseil émet quelques recommandations qui vont être intégrées.

## 9/ QUESTIONS DIVERSES

- L'enquête pour la fibre optique sur la Commune devra être terminée en septembre 2021
- Le Grand Chalon prendra en compte 50 % des frais de transport scolaire des primaires et maternelles soit un montant de 1.341 €.
- Le Conseil refuse de subventionner France Adot, Cifa Lameloise, PEP 71, l'école de musique de Demigny et l'association le Cada de Digoin.
- Le Conseil accorde une subvention de 200 € à l'association Plaquemine de Chassey le Camp.
- Le Maire informe le Conseil de ce qu'il a signé la pétition de la Ville de Chagny pour l'ouverture d'un centre de vaccination Covid 19 en cette ville.

Questions des conseillers : T Moreteaux sur le statut d'un chemin de randonnée à Nantoux, qui sera examiné.

**Fin de séance à 21h30**

**Le Maire de Chassey le Camp**

**Jean Louis DOREAU**